



République du Niger

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES LOISIRS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES
SUITE A L'INSCRIPTION DU CENTRE HISTORIQUE D'AGADEV SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE LE 22 JUIN 2013.**

DECEMBRE 2015

INTRODUCTION

Le Niger conscient des enjeux de l'inscription du Centre historique d'Agadez au patrimoine mondial, s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la convention de 1972 mais aussi des recommandations formulées par le comité du patrimoine mondial, liées au bien inscrit.

Extrait de décision adoptée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 38^{ème} session (Doha 2014)

Centre Historique d'Agadez (C1268) (Niger)

Décision : 38 COM 7B.52

Le Comité du patrimoine mondial

1. Ayant examiné le document WCH 14/38 COM/7B
2. Rappelant la décision **37 COM 8B.22** adoptée sa 37^{ème} session (Phnom Penh, 2013) ;
3. Félicite l'Etat partie pour les actions qu'il a entreprises en réponse aux recommandation du Comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription de continuer l'inventaire du patrimoine bâti et immatériel, de promouvoir l'utilisation de normes de restauration, de suivre les résultats de la politique récemment introduite, d'interdire l'utilisation de matériaux non traditionnels et accorder une attention particulière à la situation inappropriée des publicités à l'intérieur du bien et dans la zone tampon ;
4. Félicite également l'Etat partie pour avoir lancer de procédures pour impliquer et sensibiliser les populations concernant la conservation du bien, avoir favoriser le savoir-faire concernant les pratiques de constructions traditionnelles, avoir traiter la question de rareté des espèces de bois traditionnellement utilisées et avoir accordée une plus grande attention aux questions sanitaires ;
5. Félicite l'Etat partie pour ses efforts pour impliquer les communautés locales en particulier les jeunes et les femmes dans la conservation du bien ; et encourage l'Etat partie à développer un plan de gestion d'un tourisme durable ;
6. Demande à l'Etat partie en concertation avec le centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives de répondre de manière plus concrète à la demande du comité de décrire sous une forme pratique et unifiée les indicateurs du suivi du bien et les résultats de leur application ;
7. Demande également à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le 1^{er} décembre 2015 un rapport actualisé incluant un résumé

exécutif d'une page sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés pour examen par le comité du patrimoine mondial à sa 40^{ème} session en 2016.

1) Eléments requis relatifs à l'état de conservation du centre historique d'Agadez

Les principales réalisations 2014 et 2015 sont axées sur les points ci-dessous :

a) Travail d'inventaire des monuments et de l'habitat, ainsi que sur le patrimoine immatériel

Il est à noter que des inventaires ont été menés courant 2014 et 2015 notamment sur les éléments majeurs du patrimoine bâti et sur le patrimoine culturel immatériel.

Ainsi l'inventaire réalisé des éléments majeurs a permis de diagnostiquer l'état de conservation de plus de cinquante édifices dont vingt identifiés ont fait l'objet de dossiers techniques en vue de mettre en place une planification dans la perspective d'un programme de conservation préventive et curative à travers des actions de réhabilitation et de restauration.

En outre, trente cinq éléments immatériels liés au bien ont été inventoriés et documentés conformément aux directives opérationnelles de la convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine immatériel.

b) Les actions mises en œuvre dans la dynamique de la conservation préventive et curative

Sur ce point, l'accent est mis sur le respect du règlement d'urbanisme du bien n° 87/MJS/C-MUL/A du 15 décembre 2011 ainsi que les actions de communication et de sensibilisation en vue de promouvoir l'utilisation des standards de restauration ou de réhabilitation des éléments du site.

Dans cette dynamique, des travaux ont été entrepris au niveau du sultanat et de la grande mosquée afin de remplacer tous les matériaux non conformes en matériaux locaux et traditionnels. Cela va servir de modèle à la population très attachée à la tradition et aux techniques ancestrales.

En outre, le Ministère en charge de la culture a apporté un appui de 10.000.000 f aux familles vulnérables ce qui a permis de réaliser des enduits en terre sur plus de cinquante maisons,

La situation actuelle de l'usage des éléments non conformes s'est améliorée au regard des actions de sensibilisation menées et surtout de l'influence et de l'engagement du sultan et de certains leaders d'opinions qui ne ménagent aucun effort pour atténuer et sinon arrêter de façon systématique l'usage de tout élément

affectant l'authenticité et l'intégrité du bien. La Mairie et la CECOGAZ prévoient d'élaborer et publier un cahier illustré de prescription technique des interventions sur le site.

La situation des annonces publicitaires au sein du bien et dans la zone tampon notamment les grandes annonces peintes sont aujourd'hui stagnantes. En ce qui concerne les panneaux publicitaires, la Mairie d'Agadez est en train de prendre toutes les mesures afin de les réduire à la taille acceptable (hauteur maxi de 2 m, et largeur/longueur maxi de 80 cm) voire même si nécessaire de supprimer certains placés dans la zone protégée.

S'agissant des couleurs vives annonçant la présence de compagnies de téléphonies cellulaires, une correspondance n° 0138/12/CU/AZ du 27 décembre 2012 leur a été adressée par le Maire d'Agadez en vue de reprendre ces peintures dans les plus brefs délais avec des couleurs qui respectent mieux l'harmonie du tissu urbain historique. Des résultats encourageants sont enregistrés.

Il est évident avec le suivi régulier et la sensibilisation des parties prenantes, l'utilisation de grands panneaux et annonces peintes, sera dans un proche avenir réduite.

b) Renforcement des capacités des parties prenantes

A ce niveau, la stratégie mise en œuvre est l'élaboration d'un plan de communication cette année, axé sur l'organisation:

- des journées de réflexion et de sensibilisation sur les enjeux de l'inscription du centre historique d'Agadez à l'attention des femmes et des hommes, des jeunes et des chefs des quartiers,
- des émissions radios, débats radios et télévisées portant sur la protection, la conservation et la gestion du site ont été réalisées avec des radios communautaires, locales, nationales et internationales,
- des interviews et des publi-reportage par des radios et télévisions publiques et privées.
- des actions d'information et de sensibilisation conduites par les comités de vigilance des quartiers.
- Il a été organisé cette année, une journée de réflexion au profit d'une trentaine de maîtres maçons traditionnels en vue de les sensibiliser sur les principes généraux de construction en terre, l'importance des techniques traditionnelles et leur transmission aux jeunes générations.
- Les travaux de restauration ou de réhabilitation des monuments importants comme la grande mosquée, le sultanat sont dirigés par les maîtres maçons

traditionnels avec une forte implication des jeunes assistants et apprenants et ce pour davantage encourager le transfert de compétence.

- En outre, l'ONG «Terres Arides Tamalakoye » a avec l'appui du projet PASOC II (programme d'appui à la société civile) de l'Union Européenne au Niger, a engagé la restauration de certains éléments du centre historique d'Agadez. Il s'agit de la maison du boulanger, le cimetière des martyrs juxtaposé à la mosquée Abawagé et la résidence du Sultan Almoumine. Ce projet a mis l'accent également non seulement sur la sensibilisation de plus de 400 personnes notamment les chefs des quartiers, les jeunes, les femmes et les oulémas, mais aussi sur la formation des maçons et en particulier des jeunes.

c) **Les actions d'assainissement et d'hygiène**

Sur ce point, en plus des actions de sensibilisation mises en œuvre, les services compétents interviennent toujours au besoin et particulièrement pendant la saison de pluies pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies et enlèvement des ordures.

Aussi, pour décongestionner le centre historique et atténuer la pression démographique sur le site, plus de cinq cents (500) parcelles ont été octroyées spécifiquement au profit de la population résidente dans la zone principale. Cette initiative va se poursuivre avec l'appui de la Mairie d'Agadez qui projette la même opération dans le cadre des lotissements en cours.

Il faut aussi noter la réalisation par le PNUD de 90 puisards pour les eaux usées et 15 latrines construits dans 11 quartiers pour environ 25000 bénéficiaires. Cette action vise à améliorer la situation d'assainissement et d'hygiène dans la zone protégée du bien.

d) **Suivi et évaluation des réalisations**

Les mécanismes de suivi et d'évaluation des actions de conservation du bien mis en œuvre ont permis d'enregistrer des résultats encourageants.

Dans cette dynamique la CECOGAZ (Cellule de Conservation et de gestion du bien) effectue régulièrement des visites sur le site en vue de contrôler le respect de l'intégrité et de l'authenticité du bien et cultiver des relations de proximité avec la population cible.

Des comités de vigilance mis en place dans les onze (11) quartiers ciblés jouent quotidiennement un rôle de suivi. Ces derniers sont appuyés dans ce travail par les organisations des femmes et les chefs des quartiers ainsi que certaines personnes ressources. Dès qu'ils constatent des manquements sur le site, le gestionnaire du bien, le sultan et le maire sont directement saisis en vue de prendre des mesures idoines.

En outre, il est organisé un suivi mensuel dirigé par la CECOGAZ en collaboration avec les représentants du sultanat, de la Mairie et du service de l'urbanisme. Un rapport est produit à chaque visite du terrain dans lequel sont relevés des points positifs, des manquements constatés, mais aussi des suggestions et des recommandations en vue de prendre des dispositions qui s'imposent. Ce rapport est adopté par le conseil de gestion avant d'être transmis au ministère de tutelle.

Un comité national multisectoriel comprenant les ministères concernés et des personnes ressources, a été créé en 2015 afin de renforcer le suivi et l'évaluation de la gestion du bien.

Conclusion et perspectives

Le présent rapport témoigne de l'engagement du Niger de mettre en œuvre les recommandations formulées consécutives à l'inscription du centre historique d'Agadez sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Les résultats obtenus sont encourageants malgré les difficultés rencontrées liées à l'insuffisance de ressources. Ces efforts seront renforcés et poursuivis en vue de contribuer efficacement à la conservation et à la gestion du bien.

Dans cette dynamique, un accent particulier sera mis dans le renforcement des capacités des parties prenantes, l'élaboration des dossiers de projets et la recherche de financements ainsi que la bonne gouvernance dans la mise en œuvre des actions à réaliser.

En outre, des dispositions seront prises pour favoriser la synergie d'actions entre les différents acteurs impliqués notamment les ministères techniques et les partenaires au développement.

Le plan de conservation et de gestion en vigueur sera réactualisé en 2016 afin de permettre la conservation et la gestion durable du bien.

Indicateurs de suivi et les résultats attendus dans le cadre de la protection et la conservation du Centre historique d'Agadez du Niger

Indicateurs	Résultats	Observations
nombre des monuments et habitats, ainsi que des éléments du patrimoine culturel immatériel, inventorié	Inventaire des éléments majeurs du patrimoine matériel et immatériel du bien, est réalisé et publié	Il est à préciser que l'essentiel des résultats attendus indiqués sont déjà amorcés. Mais, notre ambition est de les renforcer progressivement
nombre des parties prenantes ayant bénéficié des actions de sensibilisation et de formation	Les capacités de parties prenantes en matière de protection et de gestion du bien, sont renforcées	
Nombre des monuments et autres habitats restaurés ou réhabilités	La conservation du patrimoine bâti est améliorée	
l'usage de matériaux non traditionnels pour les murs, les crépis, les toitures et pour la rénovation des huisseries, est réduit	L'authenticité du bien est renforcée	
nombre de textes ou autres mesures prises pour renforcer la protection du site	L'intégrité et l'authenticité du bien est préservée	
nombre de supports de communication et de visibilité sont produits	Les actions de communication et de visibilité sont mises en œuvre	
un plan du tourisme durable en faveur du bien est élaboré	L'offre et les retombées touristiques sont renforcées au niveau d'Agadez	
un programme d'assainissement et d'hygiène est élaboré	La situation d'assainissement et hygiène s'est améliorée dans la zone protégée du bien	
des mécanismes de Suivi et évaluation sont définis et mis en œuvre	Les rapports de suivi et évaluation sont produits et publiés	